

L'exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse vient de révéler publiquement des **PROPOSITIONS DE STATUT POUR LA COOFFICIALITE ET LA REVITALISATION DE LA LANGUE CORSE**. Ce texte, qui n'en est pas à sa première mouture, a suscité depuis des mois études et débats au sein des syndicats de la FSU. Aux dires de son auteur Pierre GHIONGA, cette version du projet n'est pas définitive ; de nouvelles modifications pourront être apportées avant d'être soumise au vote de l'Assemblée de Corse. Toutefois les grandes lignes en sont fixées.

Les deux sections départementales de la FSU de la Corse viennent de tenir leurs congrès respectifs, ce qui a permis de finaliser les débats et de dresser la synthèse suivante.

En préambule, nous pensons fortement que si la société corse désire majoritairement se réapproprier la langue corse et l'utiliser quotidiennement dans les actes de la vie familiale, professionnelle et publique, cela pourra se réaliser. Dans le cas contraire, ce ne sera pas possible. Sur une telle question, même si il semble indispensable d'impulser des mesures fortes dans une démarche volontariste, rien ne pourra se faire à marche forcée. Il faut donc travailler pour gagner davantage encore l'adhésion de la société corse à cet objectif.

Depuis trop d'années, les débats autour de la langue corse ont souffert de crispations et de blocages, car enfermés dans une trop grande politisation. Il importe aujourd'hui d'être capables d'écouter et d'entendre toutes celles et tous ceux qui, partageant l'espoir d'un consensus salvateur sur cette importante question, émettent malgré tout des réserves sur certaines mesures envisagées lorsqu'elles leur apparaissent contraires à l'objectif fixé.

Beaucoup de retards ont été pris dans ce domaine, et il est certain que les choses auraient été plus simples alors que la transmission d'une génération à la suivante était encore vivace dans de nombreux foyers. Raison de plus pour ne pas rater cette nouvelle phase qui va devoir être engagée sur une période assez longue, avec des moyens financiers et humains conséquents et des objectifs de rythmes et de niveaux en cohérence avec ces moyens. Raison de plus également pour bien centrer les efforts sur l'essentiel afin que le plus rapidement possible, les premiers effets de cette reconquête se réalisent.

- **NOUS PARTAGEONS LE CONSTAT** que l'usage de la langue corse est en recul continu. D'ailleurs qui pourrait affirmer le contraire ? Mais quelles sont les causes fondamentales de cette régression ? Comment peut-on tenter d'inverser cette tendance ? Il nous semble que les réponses à cette question conditionnent pour une grande part la crédibilité des réponses à apporter.
- **NOUS PARTAGEONS L'IDEE** que le bi (multi) linguisme est une richesse culturelle et humaine.
- **NOUS PARTAGEONS L'OBJECTIF** de redynamiser la langue corse afin d'étendre le bilinguisme en Corse. Et même si beaucoup demeurent dubitatifs sur une telle alternative, nous devons la croire possible car sinon, rien ne peut être entrepris.

- **PARTAGEONS NOUS LA PROPOSITION** qu'il faille instaurer un statut de coofficialité ?
Le terme de coofficialité ne nous heurte pas, nous ne pouvons le juger qu'au travers des dispositions auxquelles on l'associe, et aux conséquences qui en découleront concrètement. En tant que citoyen, nous pouvons avoir individuellement une réponse politique à cette question. En tant que structure syndicale, nous nous contenterons d'examiner le contenu des articles proposés. Malgré tout, nous estimons que l'instauration d'un tel statut n'a de sens réel que dans une société possédant un niveau réel de bilinguisme ; ce ne peut être en soi une modalité d'y parvenir.
- **ESTIMONS NOUS QUE LE PROJET DE TEXTE** est de nature à réaliser cet objectif d'intégration de chaque personne vivant sur l'île au sein d'une société bilingue, indépendamment de son origine? Notre jugement est sans a priori, ni idéologique ni dogmatique ; il se fonde sur l'examen concret des mesures préconisées.
 - 1) Au plan général, nous estimons que l'on met la charrue avant les bœufs. Beaucoup d'articles contraignants se proposent d'instaurer et de régir des situations qui ne sont pas d'actualité, et qui ne pourront se présenter que dans quelques années. Envisagées à brève échéance, certaines mesures seront d'abord source de crispations et ne favoriseront pas l'indispensable adhésion.
 - 2) Les mesures envisagées pour la reconquête de la langue et une avancée généralisée vers le B2 en langue corse reposent essentiellement sur de la formation.
 - Rien n'est chiffré et pour cause, car le montant du financement des centaines de milliers d'heures de formation sera monumental. Du moins si l'on veut réellement permettre à des dizaines de milliers de non corsophones d'acquérir le B2. Il faut tout de même prendre en compte qu'au niveau scolaire, ce niveau B2 en langue vivante est accordé en équivalence aux étudiants de Licence 3, ce qui correspond donc en moyenne à 7 ou 8 années d'étude de cette langue (enseignement dans le premier degré et/ou dans le second degré et/ou dans le supérieur).
 - Par ailleurs, le texte proposé stipule que pour les élèves de l'académie, le niveau B2 devra être acquis à la fin de la scolarité obligatoire et donc après plus de 10 années de scolarité. Qu'en sera-t-il pour les milliers de salariés insulaires qui devraient en 3 ans acquérir ce niveau ? Et qu'advient-il de celles et ceux qui ne parviendront pas au niveau B2 ?
 - Ces formations seront-elles réalisées sur le temps de travail ? Avec quelles conséquences pour les remplacements des salariés en formation ? Et pour nous il est totalement exclu qu'elles s'effectuent hors temps de travail et
 - Qui va payer ? (*Dans le dernier projet-article 12- c'est l'Etat qui devrait payer*). Cela doit être clairement chiffré sans quoi le dispositif annoncé n'est pas crédible.
 - Il est pour le moins problématique que seul le secteur public soit concerné. Est-ce bien une reconquête pour la société corse ? Et dans ce cas comment peut-on faire l'impasse de tout le secteur privé ?

- 3) Concernant directement notre champ d'activité professionnelle, plusieurs articles sont pour nous inacceptables car susceptibles de pénaliser les élèves de l'académie, et par ailleurs fort dangereux pour nos professions et les statuts des personnels : modifications des programmes, des horaires et des évaluations, fléchage systématique des postes libérés. ~~Le projet de lier le statut des fonctionnaires à l'avenir de la langue ne semble reposer sur aucun argument rationnel ! Et en déplaçant le débat sur ce terrain des statuts des personnels qui n'est pas l'objet de cette réforme cela va engendrer de fortes réticences et constituer des blocages contraires au but poursuivi. (Ne figure plus dans le dernier projet. Sur ce point, la FSU a obtenu satisfaction).~~
- 4) D'un point de vue général, il nous semble que la tonalité générale du texte exprime une certaine exaspération face à ce recul de la langue perçu inexorable dans le contexte actuel. Le contenu du projet ne semble pas vraiment accrédiiter l'idée que le mouvement de reconquête du bilinguisme puisse être porté par une large adhésion de la société corse, et qu'il convient donc d'imposer des mesures coercitives pour l'imposer, ce qui à nos yeux constitue tout à la fois un contre sens et une impasse.

Concernant notre champ de compétence, nous sommes opposés aux articles 8, 11,13 et16.

QUE PROPOSONS-NOUS ?

QUE L'ON AGISSE AVEC DETERMINATION, FORCE, PERTINENCE ET CLARTE AU NIVEAU DES MOYENS AFIN DE REDYNAMISER LA DEMARCHE DE FORMATION

- Dans l'urgence, mise en place de plans chiffrés de formations **des résidents**, formations proposées et organisées de façon précises en tenant compte pour les salariés des réalités concrètes et du fonctionnement particulier de chaque branche professionnelle.
- Depuis des décennies, la FSU demande lors du Comité Technique Paritaire Académique la mise en place de formations ouvertes à tous les **personnels de l'Education nationale (enseignants et non enseignants)**. Il serait temps que cette demande soit honorée.
- Soutenir et renforcer le secteur associatif qui doit prendre toute sa place dans cet élan de formation.
- Pour une phase transitoire, instauration de premières mesures règlementaires, en tenant compte de la capacité réelle des services concernés à pouvoir les mettre concrètement en place.
- A chaque avancée, renforcer la teneur des dispositions afin que ce regain de bilinguisme puisse trouver sa place statutaire dans tous les domaines de la vie publique et professionnelle.